



COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DU GARD/LOZERE EN DATE DU 17 FEVRIER 2022

**Lecture de la déclaration liminaire de la CGT.
Pas de déclaration pour la CFDT.**

Validation des deux compte-rendus précédents (juin et octobre 2021).

Secrétaire de la séance : CGT PJJ

Question sur la mobilité : La CGT PJJ interpelle sur les opportunités de changement d'unité dans un même service et même résidence administrative. Jusqu'alors ce type de mobilité ne nécessitait pas de demande via harmonie. Notre syndicat demande si cette règle sera maintenue cette année.

La DT et DS doivent se rapprocher de la DIR pour interroger cette question et savoir quels postes seraient proposés à la mobilité.

Le DT rappelle que le missionnement est un cadre administratif non défini.

Achat de deux tableaux d'affichage pour les syndicats à la DT.

Sur la question du télétravail : Etude dans le cadre du CHSCT puis recrudescence Covid qui a mis à mal le travail engagé.

Application strict demandée par la DIR : Le DT ne peut s'engager dans la validation d'assouplissement même si ceci serait plus simple pour tout le monde.

Lors de la CSA : il a indiqué que jusqu'aux vacances scolaires, transition de ce qui était impératif et ce qui relève de l'application du télétravail. Grande souplesse maintenue actuellement mais refus de se situer en position d'arbitre > demande aux DS d'appliquer.

A partir du 7 mars : Souhaitent que toutes les activités qui entrent dans le cadre du télétravail soient couvertes par cette activité.

Sur le télétravail : Jours flottants sans journée fixes possibles sur une période de 30 jours. La demande doit donc être renouvelée à la fin de chaque période. Pour les dispositions plus longues et donc pérennes (mais moins d'un an), il faut déterminer un jour fixe et des flottants.

Le DS du STEMO évoque la possibilité de le ramener à 15 jours en raison des audiences. Il précise qu'Harmonie demande le nombre de jours mais pas les dates et les horaires. Les informations sont remontées de manière trimestrielle par la DT.

La CGT regrette que l'administration ne se soit pas saisie de la campagne des CREP pour ouvrir ces discussions avec le N+1.

Notre OS se dit favorable pour optimiser les temps de rencontre entre collègues. L'idée de fixer un jour par unité pourrait être une partie de la solution.

La CGT : Appréhension de certains collègues qui ont pris des habitudes de travail > en terme d'organisation de travail. M. REGES évoque la question des relations humaines et des tensions qui préexistaient sur les 7 collines. La nouvelle organisation ne doit pas générer de nouvelles tensions.

Sur les salles borgnes : M. REGES va demander l'avis de la médecine préventive.

Quid du corps administratif ? En termes de moyens, de possibilité. Notre OS demande que tout soit mis en place pour permettre aux corps administratifs de bénéficier du télétravail sur demande.

La CGT alerte sur le fait que pour les 8 mars, il faut que les choses soient anticipées notamment sur l'organisation des espaces aux 7 collines. Le manque de salles d'entretien va engendrer des difficultés.

M. REGES insiste sur un point : Il faut que tout le monde participe à la réflexion collective et ne reste pas sur des intérêts individuels. Il faut ouvrir des espaces de discussion.

La CGT rappelle que le télétravail doit être ouvert à tout le monde pour toutes les tâches télétravaillables.

Sur notre demande de place de parking au tribunal : pas possible car liste d'attente très longue. Le TJ vient de recevoir 2 véhicules électriques qui seront priorités.

La DT va demander un devis au parking des Arènes pour une place non nominative.

Point sur la situation RH du CEF :

5 titulaires sur le papier, en situation de travail 2 (un accident de service).

9 contractuels sur l'établissement. 11 éducateurs avec des arrêts qui mettent en difficultés l'organisation du travail.

2 démissions début février.

Jusqu'à la semaine dernière : 5 mineurs et 4 actuellement. Constitution d'un collectif compliqué même si ça va en individuel.

Incident sur un temps de repas avec le RUE.

La CGT alerte sur la situation du travail isolé et qui peut avoir des conséquences gravissimes. Notre syndicat réaffirme que le travail isolé ne doit pas exister et quelque soit les motifs. C'est une ligne rouge pour notre OS, d'ailleurs réaffirmé dans le cahier des charges.

M. REGES : la structure est très précaire. L'administration a activé des leviers. Impossibilité d'activer en temps réel le renfort. Appel à de l'Interim qui ne satisfait pas et ne peut « faire tourner une boutique ».

La CGT regrette que l'administration mène depuis quelques années une politique pro-contractuels au détriment de la stabilité. Elle précise que cette politique, qui fait le pari de la précarité, nous conduit à une dégradation de la qualité du service public comme en témoigne l'état RH de notre administration. La conjoncture économique actuelle va encore amplifier le déficit d'attractivité de la DPJJ car les contractuels trouvent de meilleures opportunités ailleurs.

Mme SAMOKINE : Les personnes recrutées sont tous diplômées, au minimum moniteur éducateur. Avec l'agence d'intérim, uniquement des personnes qui ont le diplôme d'éduc spé.

La DT alerte sur les règles de recrutement qui ont évolué ces dernières semaines : contraints par un calendrier de la finance publique qui exige des échéances qui seront allongées à 1 ou 2 mois. Rend quasi impossible la question des recrutements.

M. REGES ne peut affirmer qu'il n'y aura plus de nuits en travail isolé.

États généraux du placement :

la DT envisage 3 journées de travail pas an avec les 3 hébergements (dont CER) avec pour toile de fond le projet de cellules de veille, projet qui avait été proposé par la CGT en janvier 2019.

La CGT décline cette proposition de participer à un énième groupe de travail qui accouche le plus souvent d'une petite souris. [La ligne sur l'hébergement de la CGT](#) est très claire mais regrette que l'administration n'entende pas nos revendications. La CGT est consciente que la DT n'a aucune marge de manœuvre et donc aucun mandat pour négocier les moyens et l'organisation du travail. En conséquence, notre OS ne sera pas présente sur ces groupes de travail.

Le CJPM : Inadéquation entre le cahier des charges des hébergements et le module placement. Remontées très inquiétantes sur les difficultés liées au cahier des charges des hébergements (durée des placements). Selon la DT, tous les cadres d'intervention vont être réécrits.

DS du CEF : individualise encore plus les prises en charges. Augmentation des audiences qu'il faut assumer.

Temps de travail prévu pour évoquer la question du projet d'établissement, (DS et DTA).

CGT : Que propose l'administration pour permettre aux éducateurs de mettre en place des peines de stages ?

DT : Aucune demande actuelle des magistrats. Date prévue fin avril pour aborder les thématiques.

Pour la CGT, les magistrats n'ordonnent pas de stages peines car il n'existe pas d'offre de la part de la DPJJ comme c'était le cas auparavant avec les TIG.

La DT continue d'avancer avec les partenaires : AGAVIP, école de police, handisport, ufolep, planning familial.

La CGT regrette que sur le partenariat, l'administration nous dépossède des outils qu'on pourrait avoir.

La CGT revendique un projet plus ambitieux, plus lisible et surtout qui associe les personnels de terrain.

La CGT : C'est l'offre qui détermine la demande et les propositions et non l'inverse. Nécessité d'une co-construction. Question d'intégrer des éducateurs intéressés en amont afin qu'il puisse investir et se saisir des dispositifs et les mettre en œuvre plus rapidement.

Plan d'action TIG pour 2022. Référé n'est pas venu sur les services comme c'était prévu car en arrêt maladie. Reporté au mois de mars.

Pour la journée insertion organisée par la DT : il sera présent. Formation des tuteurs qui seront référents.

« La fabrique du TIG » en septembre : mettre au travail la question de la minorité.

Journée territoriale : « Stand TIG » se rendre visible par rapport aux partenaires.

Dossier prioritaire du directeur territorial.

S'agissant de la place TIG à la DT, la CGT s'y oppose. Mission qui exige des appétences, une formation et qui implique une charge de travail supplémentaire. Elle dénonce également une modification profonde dans l'organisation du travail de l'agent sans aucune contrepartie statutaire. La CGT refuse également le travail isolé. Notre OS précise que cette nouvelle charge ne figure pas dans la fiche de poste des AT et en demande son retrait. La DT répond que c'est une demande de l'administration. La CGT va prendre attache avec les autres territoires pour voir comment ce traduit cette demande.

Sur les groupes de travail :

Sur la question citoyenneté : 2 groupes de travail.

Journée de travail sur le module insertion 18 mars. : 5 groupes de travail l'après-midi. Le matin en visio.

En avril : module hébergement.

En juin : module santé

En septembre : module réparation.

Le poste de Conseiller technique ne sera finalement pas ouvert à la mobilité, refus de l'AC. Le contrat se termine donc le 31 août.

Le poste de RPI est dorénavant vacant sur la DT depuis la nomination de Mme SAMOKINE sur le poste de DTA. Le poste de RPI sera certainement re-publishé en septembre.

Poste RLC. Soutien de Mme BARABES qui vient de Montauban. Contrat de RLC jusqu'au 31 décembre.

Nouvelle secrétaire administrative contractuelle depuis janvier. Jusqu'au 31 août.

Demande à ce que le poste de SA figure sur un type d'emploi réservé.

La CGT demande que le pôle administratif soit véritablement renforcé au regard d'une charge toujours croissante sur ce plateau.

STEMO :

2 postes vacants sur Via Domitia.

Aux Arènes. Poste de secrétaire validé, arrivée le 6 mars jusqu'au 30 juin.

Remplacement du délégué syndical sur les Arènes : non envisagé.

MJIE en attente sur les 7 collines : 50 MJIE pour 67 jeunes.

Dans la gestion des listes d'attente : pas prioritaires si déjà suivie en cours selon la DT.

On maintient une liste d'attente car pas de contrat. La CGT ne comprend pas cette approche gestionnaire alors que des situations familiales se dégradent toujours un peu plus. La réponse de l'administration n'est pas du tout satisfaisante et notre OS ne peut se résoudre à observer une telle résignation.

Sur Alès : Difficulté à recruter un PT pour la Mission insertion. 1 poste éducatif a été fermé.

Bagnols : Poste de la RUE devrait être ouvert à la mobilité. La mission de la RUE actuelle est donc prolongée jusqu'au 31 août.

Sur Mende : La DT milite pour un 3ème poste éducatif.

Sur l'UEAJ : une éducatrice vient d'être recrutée sur le poste d'une éducatrice en formation actuellement. La CGT regrette le délai pour palier à cette absence car l'équipe a été sous tension durant des mois.

Question de la CGT : Elle demande où en est la procédure pénale qui avait été à l'initiative de la DT à l'encontre de 5 éducateurs du CEF en 2019. La CGT indique que les agents concernés ont été entendus par la police dans un contexte anxiogène et qu'à ce jour ils n'ont aucun retour. Notre OS demande que l'administration prenne ses responsabilités jusqu'au bout et il est de sa place d'informer les agents des suites de cette procédure. Le DT doit se renseigner auprès du parquet et reviendra vers les concernés.